EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du jeudi 13 avril 2023

Date de la convocation: 06/04/2023

L'an deux mille vinat-trois et le treize avril à 18 heures 00 l'assemblée

Membres en exercice :

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert

15

GAY.

Présents: 8

<u>Présents</u>: Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean

Louis RE, Martine BENSO, Daniel ROBERT, Lydia FENOY, Marion

Votants:

ISNARD

10

Représentés: Françoise BRENOT, Sylvie ESTEVES

Excusés:

Absents: Annie RUELLAN, Bruno MALGAT, Olivier PARDIGON, Julien

GIRAUD, Thomas DOUSSOULIN

Secrétaire de séance:

Marion ISNARD

Objet: Approbation du compte de gestion - DE 2023 011

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D.2343-10.

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par la trésorière en poste à Sisteron et que les comptes de gestion pour le budget principal, le budget eau et de l'assainissement et pour le budget cimetière, établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du maire et les écritures des comptes de gestion du receveur,

Après avoir entendu l'exposé présenté et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Adopter les comptes de gestion du trésorier pour l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

La secrétaire de Séance

Marion ISNARD

RF

Sous-préfecture de FORCALQUIER

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 19/04/2023

004-210401238-20230413-DE_2023_011-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du jeudi 13 avril 2023

Date de la convocation: 06/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à 18 heures 00 l'assemblée

Membres en exercice:

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert

15

GAY,

Présents: 9

<u>Présents</u>: Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean Louis RE, Martine BENSO, Daniel ROBERT, Olivier PARDIGON, Lydia FENOY,

Votants:

Marion ISNARD, Julien GIRAUD

11

Représentés: Françoise BRENOT, Sylvie ESTEVES

Excusés:

Absents: Robert GAY, Annie RUELLAN, Bruno MALGAT, Thomas

DOUSSOULIN

Secrétaire de séance:

Marion ISNARD

Objet: Comptes administratifs - DE 2023 012

Le vote du compte administratif vise à apprécier l'exécution du budget de l'année et à arrêter ses comptes en application des dispositions réglementaires.

L'article 1612-12 du code général des collectivités territoriales précise que l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du compte administratif présenté par son maire avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

Délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2022 dressé par Monsieur le Maire, Robert GAY,

Sous la Présidence de Monsieur Didier CONSTANS, 1^{er} adjoint, Monsieur le Maire s'étant retiré de la séance, le conseil municipal est invité à approuver les comptes administratifs suivants:

Budget général 2022 (M57)

Section d'investissement :

Dépenses:

Prévisions:

3 325 510.64

Réalisations:

2 414 333.02

RF Sous-préfecture de FORCALQUIER

Restes à réaliser 201 675.99

Recettes: Prévisions: 3 325 510.64

Réalisations : 2 672 977 .49

Restes à réaliser 118 448.00

Section de fonctionnement

Dépenses: Prévisions: 1 844 856.86

Réalisations: 1 542 438.18

Recettes: Prévisions: 1844 856.86

Réalisations: 1 685 792.50

Résultat de clôture de l'exercice 2022 budget général

Section d'investissement :

Résultat 2022 : 258 644.47

Résultat reporté 2021 : 10 303.79

Résultat de clôture 2022 (hors RAR) : 268 948.26

Résultat total de clôture (avec RAR): 185 720.27

Section de fonctionnement

Résultat 2022 : 143 354.32

Résultat reporté : 254 853.23

Résultat reporté CCAS 3 030.55

Résultat cumulé : 401 238.10

Résultat global (hors RAR) 670 186.36

Résultat global (avec RAR) 586 958.37

RF

Sous-préfecture de FORCALQUIER

Budget eau et assainissement M 49

Section d'investissement :

Dépenses : Prévisions : 505 507.28€

Réalisations: 263 862.28

Restes à réaliser 5 810.72

Recettes: Prévisions: 505 507.28€

Réalisations: 208 831.27

Restes à réaliser 101 247.80

Section de fonctionnement

Dépenses : Prévisions : 288 760 .00€

Réalisations: 259 026.66

Recettes: Prévisions: 288 760 .00

Réalisations: 266 225.35

Résultat de clôture de l'exercice 2022 budget eau et assainissement

Section d'investissement :

Résultat 2022 : - 55 031.01

Résultat reporté : 24 900.04

Résultat de clôture 2022 (hors RAR) : - 30 130.97

Résultat global de clôture (avec RAR): 65 306.11

Section de fonctionnement

Résultat 2022 : 7 198.69

RF Sous-préfecture de FORCALQUIER

Résultat reporté : 40 936.48

Résultat cumulé : 48 135 17

Résultat global (hors RAR) 18 004.20

Résultat global (avec RAR) 113 441.28

Budget cimetière M4

Section d'investissement :

Dépenses: Prévisions: 52.718.44€

Réalisations: 0

Restes à réaliser 0

Recettes: Prévisions: 52 718.44€

Réalisations: 0

Restes à réaliser 0

Section de fonctionnement

Dépenses: Prévisions: 52 718.44€

Réalisations : 0

Restes à réaliser 0

Recettes: Prévisions: 52 718.44€

Réalisations: 0

Restes à réaliser 0

Résultat de clôture de l'exercice 2022 cimetière

Section d'investissement:

Résultat 2022 : 0

RF Sous-préfecture de FORCALQUIER

Résultat reporté : 8 637.38€

Résultat cumulé : 8 637.38€

Section de fonctionnement

Résultat 2022 : 0

Résultat reporté : 0

Résultat cumulé :

Résultat global : 8 637.38€

Après avoir entendu l'exposé présenté par le premier adjoint et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de

• Voter et arrêter les résultats des différents budgets tels que résumés ci-dessus.

La secrétaire de Séance

Marion ISNARD

Le 1^{er} Adjoint

Didier Constan

RF Sous-préfecture de FORCALQUIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du jeudi 13 avril 2023

Date de la convocation: 06/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à 18 heures 00 l'assemblée

Membres en exercice : régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert

GAY,

GAT,

Présents: 11 Présents: Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean

Louis RE, Annie RUELLAN, Martine BENSO, Daniel ROBERT, Olivier

Votants: PARDIGON, Lydia FENOY, Marion ISNARD, Julien GIRAUD

13 Représentés: Françoise BRENOT, Sylvie ESTEVES

Excusés:

Absents: Bruno MALGAT, Thomas DOUSSOULIN

Secrétaire de séance: Marion ISNARD

Objet : Affectation des résultats - DE 2023 013

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu les comptes administratifs 2022 et les comptes de gestion 2022 précédemment adoptés,

La réglementation prévoit que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations mentionnées au compte administratif doit faire l'objet d'une affectation par décision du conseil municipal. Pour mémoire l'affectation du résultat décidé par le conseil municipal doit à minima couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, c'est-à-dire le cumul du résultat d'investissement de clôture (déficit ou excédent) et le solde des restes à réaliser (déficit ou excédent)

Budget général (M57):

En synthèse le résultat du budget général de l'exercice 2022 se décompose comme suit :

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	1 542 438,18	1 685 792,50	143 354,32
	Section d'investissement	2 414 333,02	2 672 977,49	258 644,47
Report de l'exercice N-1	Excédent antérieur reporté de fonctionnement+ report excédent budget CCAS clôturé		257 883,78	257 883,78
RE	Excédent/Déficit antérieur reporté d'investissement		10 303,79	10 303,79

Sous-préfecture de FORCALQUIER

Total (R	éalisations+ reports)	3 956 771,20	4 626 957,56	670 186,36
Reste à	Section de	7. A. P. 1.		
Réaliser N+1	fonctionnement	A LANGE OF STREET		
	Section d'investissement	201 675,99	118 448,00	-83 227,99
Résultat	Section de	1 542 438,18	1 943 676,28	401 238,10
cumulé de	fonctionnement	· ·		
clôture	Section d'investissement	2 616 009,01	2 801 729,28	185 720,27
Total cun	Total cumulé (résultat définitif)		4 745 405,56	586 958,37

Le budget général fait donc apparaître les résultats suivants :

Un excédent de la section de fonctionnement de 401 238.10€

Un excédent de la section d'investissement de 185 720.27€

• Un besoin de financement de 0.00€

Afin de couvrir les futurs besoins en section d'investissement monsieur le Maire propose d'affecter à la section d'investissement au compte 1068 la somme de 225 000€ et de laisser en section de fonctionnement au compte 002 la somme de 176 238.10€

Budget eau et assainissement (m49)

En synthèse le budget de l'eau et l'assainissement 2022 se décompose comme suit :

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	259 026,66	266 225,35	7 198,69
	Section d'investissement	263 862,28	208 831,27	-55 031,01
Report de l'exercice N-1	Excédent antérieur reporté de fonctionnement+ report excédent budget CCAS clôturé		40 936,48	40 936,48
	Excédent/Déficit antérieur reporté d'investissement		24 900,04	24 900,04
Total (Rés	llisations+ reports)	522 888,94	540 893,14	18 004,20
Reste à Réaliser N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	5 810,72	101 247,80	95 437,08
Résultat cumulé de clôture	Section de fonctionnement	259 026,66	307 161,83	48 135,17
Ciolaic	Section d'investissement	269 673,00	334 979,11	65 306,11
Total cumu	ié (réspitat définitif)	528 699,66	642 140,94	113 441,28

Sous-préfecture de FORCALQUIER

Le budget de l'eau et de l'assainissement fait donc apparaître les résultats suivants :

• Un excédent de la section de fonctionnement de

48 135.17€

• Un excédent de la section d'investissement de

65 306.11€

• Un besoin de financement de

0.00€

Afin de couvrir les futurs besoins en section d'investissement monsieur le Maire propose d'affecter à la section d'investissement au compte 1068 la somme de 15 000.00€ et de laisser en section de fonctionnement au compte 002 la somme de 33 135.17€

Après avoir entendu l'exposé présenté par son Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Valider l'affectation des résultats pour le budget général et le budget de l'eau et l'assainissement tel que présenté ci-dessus
- Autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

La secrétaire de Séance

Marion ISNARD

LE MAIR

Robert

RF Sous-préfecture de FORCALQUIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du jeudi 13 avril 2023

Date de la convocation: 06/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à 18 heures 00 l'assemblée

Membres en exercice :

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert

15

GAY,

Présents: 11 Présents: Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean

Louis RE, Annie RUELLAN, Martine BENSO, Daniel ROBERT, Olivier

Votants:

PARDIGON, Lydia FENOY, Marion ISNARD, Julien GIRAUD

13

Représentés: Françoise BRENOT, Sylvie ESTEVES

Excusés:

Absents: Bruno MALGAT, Thomas DOUSSOULIN

Secrétaire de séance:

Marion ISNARD

Objet: Provision pour dépréciation d'actif BP M57 - DE 2023 014

Monsieur le Maire rappelle que suite à la rencontre avec la trésorière pour faire le point sur les budgets il apparait nécessaire de prévoir une provision pour risque de dépréciation d'actif pour le budget général

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

D'un point de vue pratique, le comptable et l'ordonnateur ont échangé leurs informations sur les chances de recouvrements des créances. L'inscription des crédits budgétaires puis les écritures de dotations aux provisions vous sont donc proposées qu'après concertation et accords.

Dès lors qu'il existe, pour certaines créances, des indices de difficulté de recouvrement (compte tenu notamment de la situation financière du débiteur ou d'une contestation sérieuse), la créance doit être considérée comme douteuse. Il faut alors être prudent de constater une provision car la valeur des titres de recette pris en charge dans la comptabilité de la commune peut s'avérer supérieure à celle effectivement recouvrée et générer une charge latente

RF Sous-préfecture de FORCALQUIER

Monsieur le Maire propose à son assemblée de constituer une provision pour dépréciations des actifs d'un montant de 100 € au compte 6817 du budget général

Après avoir entendu l'exposé présenté par son Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Constituer une provision pour dépréciation d'actif d'un montant de 100.00€
- Imputer cette dépense au budget général au compte 6817
- Préciser que cette provision sera ajustée annuellement en collaboration avec le comptable public
- Autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

La secrétaire de Séance

Marion ISNARD

Le Maire

Robert

RF Sous-préfecture de FORCALQUIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du jeudi 13 avril 2023

Date de la convocation: 06/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à 18 heures 00 l'assemblée

Membres en exercice:

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert

15

GAY.

Présents: 11

<u>Présents</u>: Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean

Louis RE, Annie RUELLAN, Martine BENSO, Daniel ROBERT, Olivier

Votants:

PARDIGON, Lydia FENOY, Marion ISNARD, Julien GIRAUD

13

Représentés: Françoise BRENOT, Sylvie ESTEVES

Excusés:

Absents: Bruno MALGAT, Thomas DOUSSOULIN

Secrétaire de séance:

Marion ISNARD

Objet: Vote des taux - DE 2023 015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif de l'exercice 2023 à venir,

Vu l'état 1259 établi par la Direction des Services Fiscaux,

Monsieur le maire rappelle que depuis l'année 2021, compte-tenu de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette dernière n'est plus perçue par les communes mais par l'état. En contrepartie, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département a été transféré à la commune, avec la mise en place d'un coefficient correcteur. Par conséquent la commune continue de percevoir les recettes fiscales liées aux taxes foncières et à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Monsieur le Maire propose, cette année encore, de ne pas augmenter les taux et de les fixer pour l'année 2023 comme suit :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 8.05%

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB): 43.40 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB): 37.08 %

RF Sous-préfecture de FORCALQUIER

Après avoir entendu l'exposé présenté par son Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

• Valider l'absence d'augmentation des taux et maintenir les taux présentés ci-dessus.

Mairk

Robert

• Autoriser monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

La secrétaire de Séance

Marion ISNARD

RF Sous-préfecture de FORCALQUIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du jeudi 13 avril 2023

Date de la convocation: 06/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à 18 heures 00 l'assemblée

Membres en exercice :

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert

15

GAY,

Présents: 12 Présents: Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean

Louis RE, Annie RUELLAN, Martine BENSO, Bruno MALGAT, Daniel

Votants:

ROBERT, Olivier PARDIGON, Lydia FENOY, Marion ISNARD, Julien

14

GIRAUD

Représentés: Françoise BRENOT, Sylvie ESTEVES

Excusés:

Absents: Thomas DOUSSOULIN

Secrétaire de séance:

Marion ISNARD

Objet : Approbation du budget général M57 - DE 2023 016

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable de la nomenclature M57

Vu l'adoption du compte de gestion et du compte administratif

Vu la décision d'affectation des résultats

Vu la commission des finances du 3/04/2023

Vu les projets de budget primitif présenté par monsieur le Maire

Monsieur le maire demande à son conseil municipal dans le cadre du vote du budget général de l'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section (fongibilité des dépenses), conformément aux dispositions de l'article L5217-10-6 du CGCT. Il précise que les dépenses du personnel sont exclues de cette disposition de fongibilité.

Monsieur le maire précise que cette possibilité est issue de l'assouplissement des règles budgétaires lié au passage en M57 pour le budget général. Lors de ce transfert une décision sera prise et transmise au contrôle de légalité. Le conseil municipal en sera informé lors de la prochaine séance.

RF Sous-préfecture de FORCALQUIER

Monsieur le maire indique à son conseil qu'il souhaite que certaines dépenses d'investissements soient votées sous forme d'opération. Les opérations seront identifiées par un numéro d'opération. L'opération constituera ainsi un chapitre budgétaire de dépenses et le contrôle de l'existence des crédits budgétaires s'effectue au niveau de l'opération et pas des différents chapitres comptables.

Monsieur le maire indique que la nouvelle norme comptable appliquée au budget général impose l'amortissement selon la méthode du prorata temporis, c'est à dire à compter de la mise en fonction de l'investissement et plus au début de l'exercice suivant. La commune ayant moins de 3500hab elle est soumise à l'obligation d'amortissement uniquement pour les dépenses de subvention d'investissement versées. Monsieur le maire propose de solliciter un aménagement à cette règle et sollicite la possibilité de calculer l'amortissement à partir du début de l'exercice suivant pour les dépenses imputées au compte 204.

Après avoir présenté le budget par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations pour la section d'investissement, monsieur le maire propose de passer au vote du budget qui s'équilibre en recette et en dépense et se résume comme suit :

Section	Budget général	
Fonctionnement	1 809 360.00 €	
Investissement	2 155 416.54€	

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Valider de budget présenté par son maire
- De dire que certaines dépenses d'investissements du budget général seront votées sous forme d'opération
- D'autoriser monsieur le maire, conformément aux dispositions de l'article L.5217-10-6 du CGCT, à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, au sein de la section de fonctionnement dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles et au sein de la section d'investissement dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles
- De dire que les amortissements du compte 204 dérogeront à la règle du prorata temporis et seront amortis à partir du début de l'exercice suivant la dépense

e-Maire

Robert GAY

D'autoriser monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier

La secrétaire de Séance

Marion ISNARD

Date de réciption de l'AR: 19/04/2023 004-210401238-20230413-DE_2023_016-DE

Sous-pléfecture de RORCALQUIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du jeudi 13 avril 2023

Date de la convocation: 06/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à 18 heures 00 l'assemblée

Membres en exercice :

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert

15

GAY,

Présents: 12

<u>Présents</u>: Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean Louis RE, Annie RUELLAN, Martine BENSO, Bruno MALGAT, Daniel

Votants:

ROBERT, Olivier PARDIGON, Lydia FENOY, Marion ISNARD, Julien

14

GIRAUD

Représentés: Françoise BRENOT, Sylvie ESTEVES

Excusés:

Absents: Thomas DOUSSOULIN

Secrétaire de séance:

Marion ISNARD

Objet: Approbation des budgets Annexes - DE 2023 017

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable de la nomenclature M40

Vu l'adoption des comptes de gestions et des comptes administratifs pour le service de l'eau potable et l'assainissement et pour le budget caveaux du cimetière

Vu la décision d'affectation des résultats

Vu la commission des finances du 3/04/2023

Vu les projets de budget primitif présenté, par monsieur le Maire, qui s'équilibre comme suit :

Section	Eau et Assainissement	Cimetière (caveaux)
Fonctionnement	309 139.93€	52 708.44€
Investissement	465 688.50€	46 330.82€

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

 Approuver les budgets primitifs de la commune présenté ci-dessus par son maire

RF
Sous-préfecture de FORCALQUIER

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/04/2023
004-210401238-20230413-DE_2023_017-DE

• Autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

La secrétaire de Séance

Marion ISNARD

RF Sous-préfecture de FORCALQUIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du jeudi 13 avril 2023

Date de la convocation: 06/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à 18 heures 00 l'assemblée

Membres en exercice:

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert

15

GAY,

Présents: 12 Présents: Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean

Louis RE, Annie RUELLAN, Martine BENSO, Bruno MALGAT, Daniel

Votants:

ROBERT, Olivier PARDIGON, Lydia FENOY, Marion ISNARD, Julien

14 GIR

Représentés: Françoise BRENOT, Sylvie ESTEVES

Excusés:

Absents: Thomas DOUSSOULIN

Secrétaire de séance:

Marion ISNARD

Objet: Attributions des subventions aux associations - DE 2023 018

Après recensement des différentes demandes et analyse par la commission des finances qui s'est réunie le 3 avril 2023 monsieur le maire propose au conseil de déterminer le montant à attribuer pour les subventions aux associations.

Le conseil municipal à décider de verser les sommes détaillées dans le tableau ci-après.

Tableau des subventions versé au titre 2023

Bénéficiaires	Montant attribué
ADMR	11 000.00€
Amis on fait la fête	18 000.00€
ANCIENS COMBATTANTS	200.00€
Atelier Théâtre Horloge Parlante	500.00€
Auto rétro des alpes provençales	4 000.00€
BIBLIO PEDAGOGIQUE F. RICHAUDEAU (SISTERON)	100.00€
BOUCHON D'AMOUR	500.00€
COS Mison	1 600.00€

RF Sous-préfecture de FORÇALQUIER

C.O.S POMPIERS SISTERON	500.00€
Chanter comme à la maison	500.00€
COOPERATIVE SCOLAIRE 21€/ELEVE	2 100.00€
CROIX ROUGE	200.00€
Espoir aidant 04	500.00€
ENVOLEE SISTERON	200.00€
FNACA SISTERON	150.00€
Football club Mison	1500.00€
LIGUE CONTRE LE CANCER	500.00€
LIRE A MISON	1 000.00€
LPO	200.00€
MISON PARTAGE	1 000.00€
MJC LARAGNE	350.00€
PETITE BOULE MISONAISE	1 500.00€
PREVENTION ROUTIERE	350.00€
RESTOS DU CŒUR	1 000.00€
SECOURS CATHOLIQUE	100.00€
SOUVENIR Français	200.00€
PROVISION	1 600.00€
Total	50 000 €

Etant précisé que Didier CONSTANS n'a pas pris part au vote pour l'association Amis on fait la fête; Jean Louis Ré n'a pas pris part au vote pour l'association lire à Mison, Maryline Richaud et monsieur Daniel ROBERT n'ont pas pris part au vote pour l'association de l'ADMR, Annie Ruellan n'a pas pris part au vote pour l'association Mison Partage, Martine BENSO n'a pas pris part au vote pour l'association du football club de Mison.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de

Verser les subventions présentées dans le tableau ci-dessus

RF
Sous-préfecture de FORCALQUIER

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/04/2023
004-210401238-20230413-DE_2023_018-DE

- Préciser que les crédits ont été inscrit au budget 2023
- Autoriser monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Robe

La secrétaire de Séance

Marion ISNARD

RF Sous-préfecture de FORCALQUIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du jeudi 13 avril 2023

Date de la convocation: 06/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à 18 heures 00 l'assemblée

Membres en exercice :

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert

15

GAY.

Présents: 12 Présents: Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean

Louis RE, Annie RUELLAN, Martine BENSO, Bruno MALGAT, Daniel

Votants:

ROBERT, Olivier PARDIGON, Lydia FENOY, Marion ISNARD, Julien

14

GIRAUD

Représentés: Françoise BRENOT, Sylvie ESTEVES

Excusés:

Absents: Thomas DOUSSOULIN

Secrétaire de séance:

Marion ISNARD

Objet : Financement du voyage de l'école à Paris - DE 2023 019

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'école de Mison a organisé un voyage scolaire à Paris pour visiter notamment le Sénat pour la classe de CM1-CM2. Le coût estimatif du voyage est de 9 574€. Une participation de 50€ par enfant est demandée aux familles.

Le plan financier est en cours de réalisation par la directrice.

Pour plus de facilité il a été convenu que les dépenses seraient directement payées par la coopérative scolaire de l'école. La commune payera directement le train pour un montant de 985.70€.

Afin de permettre à l'école de payer ces dépenses monsieur le Maire demande à son conseil municipal de l'autoriser à verser 6 000€ à la coopérative scolaire en avril et le solde dès que le plan financier définitif sera réalisé et cela dans la limite de 7500€

Après avoir entendu l'exposé présenté par son Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Autoriser le versement à la coopérative scolaire de l'école de Mison de la somme de 6 000 € au mois d'avril pour le voyage scolaire à Paris
- Dire que la commune versera le solde à la coopérative scolaire pour le voyage, dès que le budget définitif sera réalisé et remis par la directrice. Le montant total

RF Sous-préfecture de FORCALQUIER

versé à la coopérative scolaire ne pourra pas être supérieur à 7 500 € (déduction du voyage en train payé directement par la commune).

Robert GAY

- Dire que la commune payera directement le train
- Autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

La secrétaire de Séance

Marion ISNARD

RF Sous-préfecture de FORCALQUIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du jeudi 13 avril 2023

Date de la convocation: 06/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à 18 heures 00 l'assemblée

Membres en exercice :

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert

15

GAY,

Présents: 12

Présents : Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean

Louis RE, Annie RUELLAN, Martine BENSO, Bruno MALGAT, Daniel

Votants:

ROBERT, Olivier PARDIGON, Lydia FENOY, Marion ISNARD, Julien

14

GIRAUD

Représentés: Françoise BRENOT, Sylvie ESTEVES

Excusés:

Absents: Thomas DOUSSOULIN

Secrétaire de séance:

Marion ISNARD

Objet: Acquisition de la parcelle AH247p - DE 2023 020

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal par délibération du 14 décembre 2020 n° 2020-072 avait validé l'acquisition de la parcelle AH 247p permettant la réalisation des travaux aux Eyssaras. Monsieur le Maire précise que la présente délibération annuelle et remplace la délibération précitée.

Cette parcelle d'une superficie de 20ca appartient Mesdames Jouve Paulette et Jouve Sandrine. Ces dernières ont accepté de céder ladite parcelle à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire indique que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune. Il précise que l'étude notariale Loulier à Laragne sera chargée de cette affaire.

Après avoir entendu l'exposé présenté par son Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Accepter l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AH247p appartenant à mesdames JOUVE Paulette et Sandrine
- Dire que l'étude Loulier sera chargée de cette affaire
- Dire que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune

RF

Sous-préfecture de FORCALQUIER

- Dire que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2020-072 du 14/12/2020
- Autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier

La secrétaire de Séance

Marion ISNARD

RF Sous-préfecture de FORCALQUIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du jeudi 13 avril 2023

Date de la convocation: 06/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à 18 heures 00 l'assemblée

Membres en exercice :

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert

15

GAY,

Présents: 12

<u>Présents</u>: Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean Louis RE, Annie RUELLAN, Martine BENSO, Bruno MALGAT, Daniel

Votants:

ROBERT, Olivier PARDIGON, Lydia FENOY, Marion ISNARD, Julien

14

GIRAUD

Représentés: Françoise BRENOT, Sylvie ESTEVES

Excusés:

Absents: Thomas DOUSSOULIN

Secrétaire de séance:

Marion ISNARD

Objet : Autorisation de recruter des agents contractuels pour le remplacement d'agents absents - DE 2023 021

Monsieur le Maire informe les membres présents que pour la bonne gestion des services il est nécessaire de pouvoir remplacer rapidement les fonctionnaires et les agents contractuels momentanément absents.

Conformément à l'article L332-13 du code général de la Fonction Publique il demande à son conseil municipal de l'autoriser pendant la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article précité. Il indique que la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus seront déterminés en fonction de la nature des fonctions à exercer et des profils requis.

Après avoir entendu l'exposé présenté par son Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du CGFP précité pour remplacer des fonctionnaires et agents contractuels momentanément indisponibles;
- Charger Monsieur le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et de l'expérience des candidats
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

La secrétaire de Séance

Marion ISNARD

ure de FORCALQUIER

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/04/2023

004-210401238-20230413-DE_2023_021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du jeudi 13 avril 2023

Date de la convocation: 06/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à 18 heures 00 l'assemblée

Membres en exercice :

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert

15

GAY.

Présents: 12

<u>Présents</u>: Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean Louis RE, Annie RUELLAN, Martine BENSO, Bruno MALGAT, Daniel

Votants:

ROBERT, Olivier PARDIGON, Lydia FENOY, Marion ISNARD, Julien

14

GIRAUD

Représentés: Françoise BRENOT, Sylvie ESTEVES

Excusés:

Absents: Thomas DOUSSOULIN

Secrétaire de séance:

Marion ISNARD

Objet: Autorisation de recruter des agents saisonniers - DE 2023 022

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'article L 332-23-2 du code de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le maire demande à son conseil municipal de l'autoriser à créer l'équivalent de sept postes à temps complet pour les emplois saisonniers sur la période d'été. Ces emplois seront recrutés en fonction des besoins. Les missions exercées pour le service technique seront les suivantes: entretien d'espace vert, nettoyage de voirie, nettoyage des locaux, peinture, petits travaux, ... Au service administratif il s'agira de réaliser de la saisie de document, du classement, de l'accueil physique, téléphonique

Monsieur le maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence

Après avoir entendu l'exposé présenté par son Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

 Créer l'équivalent de sept emplois non permanents à temps complet pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre et pendant les vacances scolaires.

RF

Sous-préfecture de FORCALQUIER

- Charger monsieur le maire de recenser les besoins de recrutement dans l'intérêt du service
- Dire que monsieur le Maire déterminera le niveau de recrutement et la rémunération des candidats
- De dire que les crédits sont inscrits au budget
- D'autoriser monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier

La secrétaire de Séance

Marion ISNARD

Le Mair

Robert G.

RF Sous-préfecture de FORCALQUIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du jeudi 13 avril 2023

Date de la convocation: 06/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à 18 heures 00 l'assemblée

Membres en exercice :

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert

15

GAY.

Présents: 12

<u>Présents</u>: Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean Louis RE, Annie RUELLAN, Martine BENSO, Bruno MALGAT, Daniel

Votants:

ROBERT, Olivier PARDIGON, Lydia FENOY, Marion ISNARD, Julien

14

GIRAUD

Représentés: Françoise BRENOT, Sylvie ESTEVES

Excusés:

Absents: Thomas DOUSSOULIN

Secrétaire de séance:

Marion ISNARD

Objet : Participation 2023 à la fourrière canine - DE 2023 023

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il a reçu un courrier le 21 mars 2023 de l'association canine Sisteronaise sollicitant le versement annuel de la participation communale de 1 000€. Monsieur le Maire rappelle que la commune bénéficie d'un tarif forfaitaire car elle prend en charge les dépenses d'eau du chenil.

Après avoir entendu l'exposé présenté par son Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Approuver le versement de la participation annuelle de la commune à l'association canine sisteronaise
- Approuver la prise en charge par la commune des dépenses d'eau du chenil
- Autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents en lien avec ce dossier

La secrétaire de Séance

Marion ISNARD

RF

Sous-préfecture de FORCALQUIER

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 19/04/2023 004-210401238-20230413-DE_2023_023-DE